

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 2 (1929)
Heft: 8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est à la suite de ces dernières dispositions qu'il a été jugé nécessaire de reviser, par l'arrêté royal du 31 janvier 1929, les conditions posées à l'octroi des primes. Celles-ci paraissent devoir être toujours plus demandées; en effet, avec la hausse du prix des terrains et du coût de la construction, les particuliers préféreront acheter des maisons déjà construites par la Société nationale plutôt que de bâtir eux-mêmes.

D'après cet arrêté, les primes octroyées varieront de 2.000 à 3.000 francs suivant l'importance de la commune dans laquelle se trouve la maison; elles pourront être majorées de 10 pour cent pour chacun des deux premiers descendants à charge du bénéficiaire, et de 20 pour cent pour chaque descendant à charge en sus. Les bénéficiaires devront, d'autre part, justifier que leur revenu global soumis à la supertaxe ne dépasse pas certains maxima correspondant à des revenus bruts de 17.000 à 23.000 francs selon l'importance de la localité, et avec une majoration de 5 pour cent pour chacun des deux premiers descendants à charge et de 10 pour cent pour chaque descendant en sus jusqu'à 6 inclusivement.

Les acquéreurs de ces maisons sont tenus, pendant les dix années qui suivent l'achat, d'observer certaines conditions, sous peine de remboursement des primes touchées. Ils doivent notamment habiter eux-mêmes la maison d'une façon régulière et ne peuvent héberger que leurs parents, ascendants, descendants et collatéraux jusqu'au deuxième degré; ce n'est qu'en cas de pénurie de logements dans la localité qu'ils peuvent avec l'autorisation du comité de patronage compétent, prendre comme pensionnaires des personnes ou des familles peu aisées. Afin d'assurer l'observation de ces conditions, l'organisme vendeur conserve le droit d'inspektion de l'immeuble et garde une hypothèque de premier rang d'un montant équivalent à celui de la prime accordée, plus une marge de 2.000 francs pour couvrir les frais éventuels de mise à exécution.

Le logement des familles nombreuses en Belgique.

Une intéressante initiative a été prise récemment en Belgique pour aider à résoudre le problème du logement des familles nombreuses; on a cherché à combiner l'effort social et philanthropique avec les avantages de la législation sur les habitations à bon marché.

Cette législation prescrit que le chef de famille désireux d'acquiescer la propriété d'une maison construite ou à construire par l'intermédiaire de la Société nationale, doit fournir sur ses propres ressources une avance équivalente à 20 pour cent du prix de la maison. C'est ce premier capital que les pères de famille nombreuse éprouvent le plus de difficulté à épargner et qui les empêchent de bénéficier des avantages que leur offrent les pouvoirs publics.

Un « fonds du logement des familles nombreuses » a donc été constitué sous forme d'une société coopérative à but commercial; il avancera contre intérêt et moyennant remboursement par annuités les sommes nécessaires aux pères de familles nombreuses pour couvrir 20 pour cent du prix de leur maison; il sera alimenté par des mises de fonds portant intérêt à 2,5 pour cent.

Un pressant appel est adressé aux entreprises privées et aux particuliers; on espère réunir ainsi un premier capital de 32 millions de francs.

Pour compléter cette mesure d'intérêt social, un autre organisme, de caractère philanthropique cette fois — le « Fonds de la Ligue des familles nombreuses » — a été également constitué. Des prêts d'honneur sans intérêt et remboursables par annuités seront faits aux pères de familles nombreuses qui se trouveraient momentanément incapables de supporter la totalité des charges d'annuités ou de loyer des habitations à bon marché qu'ils occupent.

Normalisation.

La Commission de normalisation allemande a publié les normes DIN suivantes, applicables à l'économie domestique.

Couvercles et rondelles de caoutchouc pour les bocal à stériliser (407 1/2), ustensiles en aluminium (6001-6040), assiettes de porcelaine (5051), tasses de porcelaine (5052), pots à miel en verre (5110), boîtes de conserves (2011-2013), lits métalliques (4561), sommiers à cadre de bois (4562), cercles de foyer pour fourneaux de faïence (1297), carreaux pour poêles de faïence (409 et 509), accessoires de machines à coudre (5303), dessus de table et pièces détachées pour bâtis de machines à coudre (5302-5304), soupapes pour conduites d'eau (327-3273-3276-3278), water-closets (13812).

La commission technique d'économie domestique auprès du R.K.W. poursuit ses travaux par l'intermédiaire de six groupements subordonnés, s'occupant des sujets suivants: alimentation, comptabilité, éclairage, chauffage, procédés de nettoyage des parquets et planchers, blanchissage. La commission fait procéder à des recherches scientifiques:

1. sur les questions de blanchissage, afin de déterminer l'effet des divers procédés employés (blanchissage à la main, avec appareils mus à bras ou avec appareils mécaniques) sur la solidité des fibres des tissus;

2. sur les procédés de nettoyage des parquets et planchers;

3. pour déterminer les formes-types de couteaux à éplucher convenant le mieux à l'épluchage des pommes de terre.

R.K.W. *Nachrichten des Reichskuratorium für Wirtschaftlichkeit*, Avril 1929, N° 4. § 26 et Mai 1929, N° 5, § 5.

Bibliographie

L. NEUNDÖRFER: „Wie wohnen? (Comment habiter?). Collect. Der Eiserne Hammer; Leipzig. Mk. 1,20.

Cet opusculé, fort bien illustré, donne des indications intéressantes et utiles sur l'aménagement et l'aménagement d'appartements modestes. La vaisselle, comme le mobilier reproduits, sont sobres et correspondent bien à la simplicité de nos tendances modernes.

Neue Hauswirtschaft. N° 8, août 1929. Administration: Thienemann, Stuttgart, Blumenstrasse 36.

Les fascicules de cette revue présentent chaque fois un article intéressant et nouveau. Nous ne pouvons que recommander à tous ceux qu'intéresse le mouvement coopératif de lire le remarquable article de Mme Irma G. Kerp, d'Amsterdam. Il présente aux sociétés coopératives de consommation un programme de travail d'une envergure peu ordinaire dans le domaine de la rationalisation ménagère. Des articles sur l'emploi du froid dans la maison, sur le mobilier et les ustensiles de cuisine complètent cette revue fort bien présentée.

Nouvelle économie domestique (Neue Hauswirtschaft) Revue mensuelle. Directrice Dr. Erna Meyer. Edition K. Thiemann, Stuttgart, Blumenstrasse, 36. Le numéro Mk 0,75, abonnement Mk 8.

Il manquait jusqu'ici à la ménagère une revue qui la mit au courant des derniers progrès accomplis dans le domaine de l'économie domestique. C'est une lacune importante qui est ainsi comblée, car tout comme le technicien doit être au courant par l'intermédiaire des revues techniques des nouveautés concernant sa profession, la maîtresse de maison doit connaître les progrès qu'accomplissent ses sœurs dans d'autres villes et d'autres pays.

Le contenu des trois premiers numéros est des plus intéressants; voici quelques titres d'articles généralement fort bien illustrés: Les cuisines centrales à Vienne; Les fleurs dans le logis; Comment lire un plan; Hygiène du corps; Nutrition; Budget; Nouveautés pour le ménage; Le travail domestique de l'enfant; Normalisation; Les œufs, etc., etc. Toutes celles qui lisent l'allemand, trouveront là une source précieuse de renseignements.

GENÈVE. — IMPRIMERIE P. RICHTER 10, RUE ALFRED-VINCENT